

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Avis à manifestations d'intérêt

Termes de référence

**Sélection d'un(e) consultant(e) individuel(elle), Assistant(e)
Coordinateur(trice) régional(e), Programme d'Appui à la Commercialisation du
Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO), phase 2.**

Référence :	ARAA/PACBAO2/2025/SCI/003
Date de publication	14 janvier 2025
Date limite de réponse	14 février 2025

1. Contexte et justification

1.1. Contexte

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel (AOS) est une région d'élevage qui abrite un cheptel important de ruminants domestiques estimé en 2021 à 118,044 millions de bovins, 171,594 millions d'ovins, 224,999 millions de caprins et 14,399 millions de camelins (FAOSTAT, 2023). Ce cheptel est inégalement réparti dans la région, la plus grande partie étant concentrée au Tchad, au Nigéria et dans les pays sahéliens tels que le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et la Mauritanie. Ce cheptel est majoritairement élevé selon des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux dans les pays sahéliens et dans le nord des pays côtiers. Depuis quelques années, on observe une accélération du transfert, assimilable à une migration-fuite, des troupeaux des zones d'élevage traditionnelles vers le sud des pays sahéliens et le nord et centre des pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo), à cause des effets néfastes du changement climatique et de l'insécurité dans les régions du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger) et du Lac Tchad (Nigéria, Niger, Tchad). Cette insécurité qui s'étend de plus en plus vers le nord des pays côtiers (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Ghana), est marquée par des attaques terroristes, l'occupation des zones d'élevage et le pillage (vol) du bétail. Elle a aussi créé des perturbations dans les systèmes d'élevage, les marchés à bétail et les circuits de transhumance et de commercialisation du bétail.

Par ailleurs, le sous-secteur de l'élevage contribue de manière significative à l'économie régionale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et à la cohésion sociale. Selon une étude réalisée en 2017 dans 7 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigéria, Tchad), la contribution moyenne de l'élevage au produit intérieur brut (PIB) est d'environ 12%. Cette moyenne cache de grandes disparités entre les pays sahéliens et les pays côtiers, avec des fourchettes respectives de 13-20% et de 2-6%. Au niveau du PIB agricole, la contribution moyenne du sous-secteur de l'élevage est estimée à 35%. L'analyse comparative des deux (2) sous-espaces (sahélien et côtier) montre que la contribution de l'élevage au PIB agricole des pays côtiers est inférieure à celle constatée au niveau des pays sahéliens. En effet, l'élevage contribue en moyenne à hauteur de 36% au PIB agricole des pays sahéliens contre une moyenne de 15% pour les pays côtiers. En réalité, celle-ci serait beaucoup plus élevée si la valeur de la traction animale et de la fumure organique dans les systèmes intégrés agriculture-élevage était prise en compte. L'élevage contribue pour 5 à 10% aux exportations des pays de la sous-région, notamment au Tchad, au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

Ainsi, le commerce transfrontalier régional du bétail (bovins, ovins, caprins) pèse très lourd dans la balance commerciale des pays sahéliens. Il représente souvent la deuxième ou la troisième exportation en valeur, derrière les métaux précieux (or, uranium), le pétrole et le coton. Sur la base d'un taux d'exploitation de l'ordre de 12% pour les bovins et 30% pour les petits ruminants, l'offre annuelle de bétail (nombre d'animaux vendus pour l'abattage dans le pays ou à l'export) est estimée entre 9,5 millions de bovins, 32,1 millions d'ovins et 37 millions de caprins pour l'ensemble des 6 pays sahéliens. Tous ces pays, à l'exception du Sénégal dont le ratio entre populations de ruminants et humaine est faible par rapport aux autres pays sahéliens, couvrent largement leur demande intérieure. Ils exportent environ 25 % de leur production vers les pays côtiers, voire plus de la moitié pour la Mauritanie et le Tchad, soit 2,3 millions de bovins, 5,1 millions d'ovins et 5,6 millions de caprins. Ce sont généralement les animaux présentant un bon état d'embonpoint qui sont exportés (taureaux et bœufs), tandis que les vaches de réforme, vieilles et maigres, sont destinées uniquement au marché intérieur. Ces exportations répondent exclusivement à la demande des pays côtiers, à savoir le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal et, dans une moindre mesure le Bénin et le Togo.

En outre, la sous-région de l'AOS connaît une forte croissance démographique et un exode rural massif. Selon les Nations Unies (2020), la population de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 402 millions d'habitants en 2020, avec une croissance annuelle estimée à 2,6%, à raison de 2,86% pour les pays sahéliens et de 2,43% pour les pays côtiers. La population urbaine représente aujourd'hui 48% de la population totale avec un taux annuel d'urbanisation de plus de 4%. Il est attendu que la population ouest-africaine atteigne

516,6 millions d'habitants à l'horizon 2030. La croissance démographique et l'urbanisation engendreront une demande en produits d'origine animale de plus en plus importante. La demande en viande est assurée en majorité par la production domestique et complétée par les importations dont la valeur était estimée à 745 millions de \$US pour les viandes et produits carnés en 2020. Une étude prospective comparée des marchés des produits d'élevage des différentes régions de l'Afrique montre qu'à l'horizon 2030-2050, les importations de viande bovine resteront les plus importantes en Afrique de l'Ouest, du Nord et Centrale. C'est dans ce contexte que le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) a été développé en 2017 par la CEDEAO avec l'appui technique et financier de la coopération suisse (DDC) dans la cadre de la mise en œuvre de la politique agricole régionale, l'ECOWAP 2025. Le PACBAO vise à développer des chaînes de valeur bétail-viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs et pasteurs (gardiens de troupeaux) à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région.

1.2. Justification

Malgré sa faible productivité et la relative faible compétitivité de ses produits, la contribution de l'élevage aux PIB des pays sahéliens et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la sous-région reste très importante. Le sous- secteur de l'élevage est aussi un grand pourvoyeur d'emplois, pouvant occuper plus de 50% de la population, notamment les femmes et les jeunes, fortement impliqués dans les différentes chaînes de valeur animales. Au regard de son importance sociale, économique et stratégique, l'Afrique de l'Ouest s'est dotée de politiques communautaires favorables au développement des filières de l'élevage.

De façon générale, la CEDEAO doit améliorer l'application des instruments de politique pouvant assurer la compétitivité des produits agricoles à l'intérieur de la région et avec les pays tiers afin de permettre une meilleure mise en marché de ces derniers, notamment du bétail et de la viande de la région. Cela améliorerait les prestations des acteurs privés dont ceux réunis au sein de la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail Viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO).

Au niveau de la CEDEAO, les questions liées à l'élevage relèvent principalement de deux grandes politiques régionales et leurs instruments de mise en œuvre :

La politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA), intégrant le sous-secteur de l'élevage ;

La politique commerciale, couvrant d'une part la politique aux frontières de l'espace CÉDÉAO avec le tarif extérieur commun (TEC) et la politique commerciale intra-communautaire avec le Schéma de libéralisation des échanges de la CÉDÉAO (SLEC) ;

La décision A.DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO et le règlement C/REG.3/11/03 relatif à la mise en œuvre de la Décision A.DEC.5/10/98 de la CEDEAO ;

Et, récemment la stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest adopté en juillet 2024.

Concernant le cadre institutionnel de la mise en œuvre de l'ECOWAP, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), basée à Lomé a été créée par règlement C/REG. 1/08/11. Elle a pour mandat « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ». Lancée le 27 septembre 2013, l'ARAA assure la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes concourant à l'opérationnalisation de la Politique agricole régionale de la CEDEAO.

La Coopération Suisse soutient la mise en œuvre de l'ECOWAP à travers, entre autres, le financement du Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) dont la première phase s'est exécutée de juillet 2018 au 30 juin 2023.

Au regard des principaux défis auxquels étaient confrontés la filière bétail-viande en AOS, la première phase du programme a mis l'accent sur l'amélioration des politiques, le renforcement des capacités des acteurs privés (COFENABVI-AO, en l'occurrence) et le développement d'innovations dans les domaines thématiques suivants : (1) l'intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité, (2) la modernisation du commerce du bétail et de la viande et, (3) le renforcement des liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière. Au terme de la mise en œuvre, on note la persistance de la plupart des défis initiaux d'une part, notamment les faibles capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs privés, la faiblesse de la gouvernance de la filière bétail-viande, la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la CEDEAO pour la mise en œuvre des politiques et réglementations dans le domaine de l'élevage et particulièrement de la filière bétail-viande. D'autre part, les défis liés à l'accroissement de l'offre et à la compétitivité de la filière sont toujours d'actualité.

Ainsi, la seconde phase du programme (PACBAO 2) qui durera 4 années a été bâtie à partir des enseignements tirés de la première phase d'exécution. Elle vise à faciliter/promouvoir le commerce régional du bétail et de la viande le long des principaux corridors d'exportation en Afrique de l'Ouest et au Sahel. De façon spécifique, sa mise en œuvre devra concourir à : (i) améliorer le commerce régional du bétail et de la viande le long des principaux corridors ; (ii) améliorer la gouvernance des chaînes de valeur bétail-viande régionales ; (iii) produire et disponibiliser les informations d'aide à la décision sur le commerce régional du bétail et de la viande ; (iv) appuyer l'amélioration et la diversification des produits carnés locaux sur le marché régional et (v) appuyer le renforcement des capacités opérationnelles de la CEDEAO pour la mise en œuvre des politiques et réglementations dans le domaine de l'élevage et du commerce des produits animaux locaux.

L'ARAA qui assure l'exécution technique pour le compte de la CEDEAO a obtenu l'accord du partenaire pour le recrutement d'un(e) « Consultant(e) individuel(elle), coordinateur(trice) régional(e) du Programme PACBAO 2 » en vue de la constitution d'une unité régionale de coordination de la deuxième phase du programme PACBAO.

Les présents termes de références décrivent les objectifs de la mission, les tâches et responsabilités dudit consultant ainsi que les conditions et modalités de recrutement

2. Objectifs de la mission

Le/la consultant(e) individuel(elle), Coordinateur(trice) régional(e) est placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du Directeur exécutif de l'ARAA et la responsabilité fonctionnelle du Chef de la Division des Opérations Techniques de l'ARAA et du/de la Coordinateur(trice) régional(e) du Programme PACBAO 2. Il/Elle a pour mission principale d'apporter un appui technique à temps plein à la division des opérations techniques de l'ARAA et à l'unité régionale de coordination du Programme PACBAO 2.

3. Résultats attendus

Durant la phase de mise en œuvre, le/l'Assistant Coordinateur(trice) régional(e) assurera l'ensemble des tâches présentées dans la rubrique tâches et responsabilités ci-dessous ; il contribuera à l'efficacité opérationnelle du Programme PACBAO et de la Division des Opérations Techniques de l'ARAA.

4. Tâches et responsabilités

- Sous la supervision du Chef de la Division des Opérations Techniques de l'ARAA, les tâches et les responsabilités du/de la consultant(e) sont :
- Appuyer l'unité régionale de coordination du programme PACBAO 2 et la Division des Opérations Techniques de l'ARAA dans la préparation des dossiers relatifs la mise en œuvre du Programmes PACBAO 2 et des autres programmes ;
- Contribuer à l'accompagnement de la professionnalisation et de la structuration des filières bétail/viande et lait local et des activités connexes en Afrique de l'Ouest et au Sahel ;

- Appuyer la collecte d'information auprès des acteurs des filières bétail/viande et lait local, notamment les organisations paysannes et professionnelles régionales (OPR : APESS, RBM, ROPPA, ...);
- Appuyer l'élaboration des outils de maîtrise des itinéraires techniques de production, de transformation et de commercialisation des produits animaux à hautes valeur ajoutée et ceux de diffusion des acquis du Programme PACBAO 2 ;
- Contribuer à la formulation et au développement de projets et actions régionales sur les chaînes de valeur bétail/viande et lait local pour permettre la mobilisation de fonds internationaux ;
- Contribuer à la préparation et à l'élaboration des rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels du Programme PACBAO 2 ;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confié par l'ARAA.

5. Profil du candidat

5.1. Education

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAS +5 au moins en Agronomie, Zootechnie, Productions Animales, Agro-économie, médecine vétérinaire ou dans toute discipline connexe.

5.2. Expériences professionnelles

- Avoir au moins 7 ans d'expériences pertinentes dans le domaine de développement agricole ou l'élevage
- Avoir au moins deux (02) ans d'expériences dans le développement des filières bétail/viande ;
- Avoir une bonne expérience avec les organisations régionales ou nationales du domaine de l'élevage ;
- Avoir conduit des activités de terrain sur la promotion des filières en lien avec l'élevage ;
- Avoir contribué à la gestion de projets en collaboration avec différents types d'acteurs ;
- Avoir travaillé au sein d'équipes techniques pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Avoir une bonne expérience dans le suivi des projets terrains mis en œuvre par les organisations locales dans le domaine de l'élevage ou agricole,
- Avoir conduit des enquêtes de terrain et assuré une bonne collecte des données dans le cadre de projets de développement agricole ou rural ou de sécurité alimentaire.

5.3. Compétences attendues

- Avoir une bonne pratique de la gestion et coordination de projets dans le domaine de l'élevage ;
- Avoir une connaissance générale du secteur agricole/élevage de la région ouest africaine et sahélienne ;
- Avoir une bonne connaissance de la CEDEAO et des institutions de la communauté ;
- Bonne maîtrise d'une des trois langues de travail de la CEDEAO (anglais, français, portugais) est requise. La bonne connaissance linguistique (écrite et orale) d'une deuxième langue de travail de la Commission serait un atout ;
- Solide maîtrise du pack Office : Word, Powerpoint et tout particulièrement ainsi que des logiciels de collecte et traitement de données (Kobo, SPSS, STATA, ... etc.) ;
- Bonne maîtrise des systèmes d'information sur les marchés à bétail.

5.4. Qualités requises

- Très grande aisance relationnelle ;
- Autonomie ;
- Rigueur ;

- Esprit fédérateur ;
- Sens de l'organisation ;
- Reconnu(e) par sa créativité et son sens du travail en équipe ;
- Capacité à travailler de façon transversale avec de multiples interlocuteurs ;
- Excellentes capacités à travailler à distance ;
- Intérêt marqué pour les problématiques de développement en Afrique de l'Ouest et les thématiques de mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (réseautage, partenariat d'affaire, services d'appui-conseils, ... etc.).

6. Lieu, Durée et début de la mission

- Le/la consultant(e) sera basé(e) à Lomé au Togo, au siège de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation.
- La durée de la mission est d'un (01) an renouvelable à l'issue d'une évaluation satisfaisante.

7. Procédures de sélections

7.1. Eligibilité et qualifications

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission. Les critères de qualifications et d'expériences mieux décrites dans les termes de référence.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

7.2. Dossier de candidatures

Le dossier de manifestation d'intérêt est constitué de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie certifiée du diplôme ou des diplômes ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

8. Réception des candidatures

- Date et heure limite de réception des candidatures : 14 février 2025 à 17 H00 GMT.
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse : Drive <https://bit.ly/40oxb5F>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

9. Méthode de sélection

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la CEDEAO. Une interview d'évaluation des connaissances, compétences et aptitudes pourra être organisée avec les meilleurs candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

10. Demande d'information complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org , lbarnabo@araa.org , bkpessiglo@araa.org avec en objet « **SCI003-PACBAO2-Assistant coordinateur** ».